

4838 - Un nécessiteux dont le frère est un compositeur

question

Mon frère est un compositeur qui n'a pas d'autre source de revenu que son métier et moi je suis incapable de gagner ma vie et mon père est décédé. Est-ce que je peux me nourrir des biens de mon frère ?

la réponse favorite

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Muhammad Ibn Salih al-Outhaymine

(Puisse Allah le préserver). Voici sa réponse : « Oui, il vous est permis de vous nourrir de ses biens tant que vous serez nécessiteux et c'est une obligation pour lui de vous prendre en charge. Prenez de lui ce dont vous avez strictement besoin et ne dépassez pas cela. Conseillez lui de cesser ce travail interdit et de rechercher une autre occupation. Expliquez lui les dispositions de la Charia relatives au chant et à la musique ainsi que l'interdiction de coopérer et de s'associer à la perpétuation des péchés et des transgressions. Allah le sait mieux.